

Déclaration commune

Le 9 Décembre 1905, les députés donnaient à la République le socle laïque qui lui assurerait un fonctionnement démocratique fondé sur la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens devant la loi commune, la fraternité. Chaque 9 Décembre, est donc l'occasion unique de dire et de réaffirmer que la République est « une, indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Conformément aux principes inscrits dans la loi :

Article premier : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article deux : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes ».

Au vu de la longue période dans laquelle nous vivons où ce principe est attaqué de toutes parts, il nous apparaît indispensable de renouer avec une République de combat, d'honorer la tradition de ceux qui ont réussi à établir nos libertés et nos droits, à inventer la laïcité, à proclamer la liberté absolue de conscience, à graver la liberté, l'égalité et la fraternité comme valeurs cardinales de la Nation, de renouer avec cette énergie républicaine.

Notre école publique est le creuset où se renouvelle, à chaque génération, notre pacte social et notre capacité à faire des citoyens conscients et actifs. C'est grâce à l'école publique que nous rétablirons dans les esprits, travaillés par la division, la primauté de la communauté nationale qui embrasse tous ses citoyens autour d'un horizon commun, sur les communautés qui, naturellement, existent mais qui juridiquement n'ont absolument aucune légitimité à organiser notre ordre politique et social.

Face aux obscurantismes, nous entendons assumer ce qu'on nous reproche : de respirer la liberté à pleins poumons, de rire des religions et des convictions si bon nous semble, de revendiquer l'égalité entre les femmes et les hommes, d'être partout maîtres de nous-mêmes, de notre sexualité, de notre corps et de notre vie, de voir grandir nos enfants dans une République forte et qui n'a pas honte d'être fidèle à sa source, laïque et universaliste. Et surtout, de démontrer dans les actes et dans l'application de nos lois notre fermeté implacable et indivisible à l'égard de ceux qui veulent imposer par la force leur vision contraire à nos principes régissant notre République.

Nous n'avons pas peur, nous sommes la France, nous sommes déterminés à vivre en République et dans la Nation.

Nous, Maires et membres du Conseil Municipal réaffirmons collectivement nous inscrire dans le principe de laïcité, tel que défini dans la loi.